AR Prefecture

024-212400162-20241127-2024_57-Reçu le 04/02/2025

Publié le 04/02/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 15 Présents votants : 09 Pour : 09 Abstention : 0 Contre : 0

L'an deux mille vingt-quatre le 27 novembre 2024 à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 20 novembre 2024

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS:

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS .					
ARLOT- PELLEVOISIN Cindy	<u>Absente</u>	JULIEN Monique	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
BAZINET Bernard	POUR	MATHIS Franck	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
DAGNAS Delphine	<u>Absente</u>	MARENDA Vincent	<u>Absent</u>	ROUMAT Gérard	POUR
GRASSET Cécile	POUR	MARENDA Yoann	<u>Absent</u>	VEDRENNE Jean	<u>Absent</u>
MALLEMANCHE Valérie	POUR	METIFEU Francis	POUR	VIGNERON Sébastien	<u>Absent</u>

ABSENT(S) EXCUSE(S): Delphine DAGNAS, Vincent MARENDA, Yoann MARENDA, Sébastien VIGNERON

<u>ABSENTS</u>: Cindy ARLOT-PELLEVOISIN, Jean VEDRENNE, Laurent PIALHOUX arrivé à 21 heures <u>SECRETAIRE DE SEANCE</u>: Cécile GRASSET

2024-57 Convention de servitude entre le Syndicat Mixte Périgord Numérique et la commune pour l'installation, l'exploitation et l'entretien d'équipement de communications électroniques sur domaine privé.

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique et pour les besoins de sa mission de service public, le Syndicat mixte sollicite la commune pour le passage d'équipements (armoire fibre optique) sur la parcelle AB 82, place du Champ de Foire.

A ces fins, il convient de signer une convention de servitude avec le SMPN dans laquelle sont définies les modalités d'exploitation et d'entretien de cet équipement.

Monsieur le Maire donne lecture de cette convention et sollicite l'autorisation de l'assemblée

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

 autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude entre le Syndicat Mixte Périgord Numérique et la commune pour l'installation, l'exploitation et l'entretien d'équipement de communications électroniques sur domaine privé.

Le Maire certifie sous sa Responsabilité le caractère Exécutoire de cet acte. Le Maire, Bernard BAZINET Pour copie conforme en Mairie, le 02 décembre 2024 Au registre sont les signatures Le Maire

M. Bernard BAZINET



Déposé à la-Préfecture le :